



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
25 octobre 2021

Français  
Original : anglais

**Bureau de la douzième réunion de la Conférence  
des Parties à la Convention de Vienne  
pour la protection de la couche d'ozone  
Deuxième réunion**  
En ligne, 22 octobre 2021

**Bureau de la trente-deuxième Réunion des Parties  
au Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone  
Première réunion**  
En ligne, 22 octobre 2021

**Rapport de la deuxième réunion du Bureau de  
la douzième réunion de la Conférence des Parties  
à la Convention de Vienne pour la protection de  
la couche d'ozone et de la première réunion du Bureau  
de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole  
de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

**I. Ouverture de la réunion**

1. La deuxième réunion du Bureau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la première réunion du Bureau de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se sont tenues conjointement en ligne le vendredi 22 octobre 2021.
2. Le présent rapport rend compte des débats auxquels ont donné lieu les différents points de l'ordre du jour unique des réunions conjointes ; toute référence à la « réunion en cours » s'entend des réunions conjointes des deux organes.
3. Ont participé à la réunion les membres ci-après du Bureau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne : Équateur, Roumanie, Sénégal et Suède. L'Indonésie n'était pas présente.
4. Ont également participé à la réunion les membres ci-après du Bureau de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal : Autriche, Colombie, Égypte et Monténégro. Les Palaos n'étaient pas présentes.
5. La liste complète des participants figure dans l'annexe au présent rapport.
6. La réunion a été ouverte à 14 h 15<sup>1</sup> par M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal), Président du Bureau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
7. Mme Megumi Seki, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, dans ses remarques liminaires, a déclaré que les travaux préparatoires de la prochaine Conférence des Parties et de la Réunion des Parties se poursuivaient depuis quelques mois. Huit projets de décision avaient été soumis en prévision de la réunion à venir et étaient affichés sur le portail des réunions. Un autre projet

<sup>1</sup> Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU + 3).

de décision, sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques, avait été récemment reçu et serait présenté dans un document de séance. Elle a remercié tous ceux qui avaient pris part aux préparatifs de la Conférence des Parties et de la Réunion des Parties et a exprimé sa gratitude aux bureaux pour le rôle prépondérant qu'ils avaient joué au cours de l'année.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

8. L'ordre du jour provisoire des réunions, paru sous la cote UNEP/OzL.Conv.12/Bur.2/1–UNEP/OzL.Pro.32/Bur.1/1, a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à sa douzième réunion (partie I) et questions connexes.
4. Suite donnée aux décisions de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
5. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement des réunions et passage en revue des documents de travail établis pour la deuxième partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la réunion.
8. Clôture de la réunion.

## **III. Suite donnée aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à sa douzième réunion (partie I) et questions connexes**

9. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a attiré l'attention des participants sur l'annexe I du document UNEP/OzL.Conv.12/Bur.2/2–UNEP/OzL.Pro.32/Bur.1/2, qui donnait un aperçu des mesures prises pour donner suite aux deux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa douzième réunion (partie I). La décision VC XII/1 concernait l'organisation de la deuxième partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2021, tandis que la décision VC XII/2 abordait la question des rapports financiers et des budgets de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Un budget d'un an pour 2021 avait été adopté lors de la première partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties, qui s'était tenue en ligne en novembre 2020, tandis qu'un budget pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la période triennale 2022–2024 devrait être adopté lors de la deuxième partie de la réunion qui se tiendrait prochainement.

10. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

## **IV. Suite donnée aux décisions de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

11. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a attiré l'attention des participants sur l'annexe II du document UNEP/OzL.Conv.12/Bur.2/2–UNEP/OzL.Pro.32/Bur.1/2, qui donnait un aperçu des mesures prises pour donner suite aux 12 décisions adoptées par la Trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Une décision portait sur le budget provisoire du Fonds multilatéral ; une décision avait trait aux rapports financiers et aux budgets du Protocole de Montréal ; une décision concernait les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2021 et 2022 ; trois décisions portaient sur la communication des données et le respect des dispositions du Protocole ; quatre se rapportaient à la composition des organes du Protocole de Montréal ; et les deux autres décisions concernaient la tenue des prochaines réunions des Parties (y compris une réunion extraordinaire des Parties qui s'était tenue en mai 2021).

12. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

## **V. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement des réunions et passage en revue des documents de travail établis pour la première partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

13. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention des participants sur certaines informations contenues dans la section IV du document UNEP/OzL.Conv.12/Bur.2/2–UNEP/OzL.Pro.32/Bur.1/2. Elle a indiqué que son examen porterait sur l'organisation des travaux du segment préparatoire, les principales questions qui seraient abordées par la Conférence des Parties et la Réunion des Parties, les projets de décision soumis pour examen, l'organisation des travaux du segment de haut niveau et les attentes pour 2022.

14. En ce qui concerne l'organisation des travaux du segment préparatoire, elle a fait observer que les coprésidents avaient diffusé le projet de programme de travail avant la réunion afin de permettre aux délégations de s'organiser à l'avance pour participer aux travaux, étant donné que beaucoup d'entre elles y prendraient part à des heures peu pratiques dans différents endroits du monde. Les séances plénières se dérouleraient chaque jour de 14 à 16 heures, à partir du samedi 23 octobre jusqu'au jeudi 28 octobre, avec des créneaux horaires distincts pour les groupes de contact ou autres groupes que les Parties jugeraient bon de créer. Il était prévu que tous les points de l'ordre du jour soient couverts pendant les cinq premiers jours du segment préparatoire, tandis que le sixième jour serait réservé aux rapports des différents groupes, à la finalisation de tous les points de l'ordre du jour et à la clôture du segment préparatoire.

15. En ce qui concerne les questions clés qui seront abordées par la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, elle a déclaré que trois projets de décision portaient sur la question importante de la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 : un sur les contributions pour 2022, proposé par l'Australie et l'Union européenne ; un autre sur le budget provisoire du Fonds multilatéral, proposé par le Canada ; et un troisième sur la tenue d'une éventuelle réunion extraordinaire des Parties en 2022, proposée par la Norvège. Une deuxième question clé concernait le recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et les moyens susceptibles d'améliorer cette surveillance, au sujet de laquelle l'Union européenne soumettrait un projet de décision. En ce qui concerne la question du respect des dispositions et de l'établissement de rapports, la réunion examinerait les projets de décision transmis par les soixante-sixième et soixante-septième réunions du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal. Une quatrième question importante était celle de l'efficacité énergétique, à propos de laquelle la Réunion des Parties examinerait les projets de décision soumis par le Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique et par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les principales questions qui seraient abordées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne comprenaient le rapport de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne et l'état du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne. Des projets de décision avaient été soumis sur ces deux questions pour examen par les Parties.

16. L'organisation des travaux du segment de haut niveau, qui se tiendrait le vendredi 29 octobre 2021, comprendrait les points habituels tels que les exposés des groupes d'évaluation sur leurs travaux, un exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral et l'examen des projets de décision recommandés pour adoption lors du segment préparatoire. En raison de contraintes de temps, les déclarations des chefs de délégations ne seraient pas incluses.

17. Abordant la question des attentes futures, la Secrétaire exécutive a exprimé l'espoir que les réunions de 2022 puissent se tenir en présentiel, en commençant par une réunion prolongée du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal en juillet 2022, éventuellement adossée à une réunion extraordinaire des Parties dont pourraient convenir les Parties. Depuis 2020, l'examen de nombreuses questions avait été reporté en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), y compris des négociations complètes sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023, et une réunion prolongée du Groupe de travail à composition non limitée serait nécessaire pour couvrir tous les points. Diverses options étaient envisagées pour les dates et le lieu de cette réunion et de la réunion des parties prévue en octobre 2022.

18. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

## **VI. Questions diverses**

19. Aucune autre question n'a été examinée.

## **VII. Adoption du rapport de la réunion**

20. Les Bureaux sont convenus de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport à distribuer aux membres des Bureaux pour observations. La version finale du rapport serait alors présentée à l'ensemble des Parties.

## **VIII. Clôture de la réunion**

21. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 22 octobre 2021 à 15 heures.

## Annexe

### Liste des participants<sup>1</sup>

#### Bureau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone

##### Président

M. Cheikh Ndiaye Sylla  
 Director of Cabinet  
 Department of Environment  
 Ministère de l’environnement et du développement durable  
 Route des Pères Maristes  
 B.P. 4055 Dakar  
 Sénégal  
 Courriel : [cheikh.syllan@gmail.com](mailto:cheikh.syllan@gmail.com)

##### Vice-Présidents

Ms. Claudia Dumitru  
 Head of Unit / National Ozone Unit Officer  
 Directorate for Hazardous Chemicals and Contaminated Sites  
 Ministry of Environment  
 Bucharest  
 Romania  
 Tél. : +40 214089582  
 Cell: +40 724390063  
 Courriels : [claudia.dumitru@mmediu.ro](mailto:claudia.dumitru@mmediu.ro); [dumitruclaudia2003@yahoo.com](mailto:dumitruclaudia2003@yahoo.com)

Ms. María Cristina Solis  
 Undersecretary of Industrial and Territorial Competitiveness  
 Ministry of Production, Foreign Trade, Investment and Fisheries  
 Quito  
 Ecuador  
 Courriels : [msolisg@produccion.gob.ec](mailto:msolisg@produccion.gob.ec); [vquiroz@produccion.gob.ec](mailto:vquiroz@produccion.gob.ec);  
[mariacristina.solisgallo@gmail.com](mailto:mariacristina.solisgallo@gmail.com)

Ms. Ana Correa  
 Oficial Nacional de Ozono  
 (Focal Point, Licensing Systems)  
 Dirección de Reconversión Ambiental y Tecnológica  
 Ministerio de Producción, Comercio Exterior, Inversiones y Pesca  
 Av. Amazonas y Unión Nacional de Periodistas  
 Bloque 3, Piso 9  
 Quito  
 Ecuador  
 Tél. : +593 2 394 8760 Ext. 2124  
 Courriel : [ascorrea@produccion.gob.ec](mailto:ascorrea@produccion.gob.ec)

Mr. Luis Bedoya  
 Consultor Nacional, UNIDO/UTO EC  
 Ecuador  
 Tél. : +593 987716809  
 Courriels : [lbedoyaj@hotmail.com](mailto:lbedoyaj@hotmail.com); [luispat82@gmail.com](mailto:luispat82@gmail.com)

<sup>1</sup> La version originale de la présente annexe n’a pas été revue par les services d’édition.

**Rapporteuse**

Ms. Ulrika Raab  
Senior Advisor  
Unit for European Union and Multilateral Environmental Agreements  
Swedish Environmental Protection Agency  
Stockholm 10648  
Sweden  
Tél. : +46 106981766  
Cell: +46 702366696  
Courriel : ulrika.raab@swedishepa.se

**Bureau de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal  
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

**Président**

M. Paul Krajnik  
Deputy Director  
Chemicals Policy and Biocides  
Federal Ministry for Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation and Technology  
Stubenbastei 5  
Vienna A-1010  
Austria  
Tél. : +43 1 71100 612346  
Courriel : Paul.Krajnik@bmk.gv.at

**Vice-Président(e)s**

Dr. Ezzat Lewis Agaiby  
Director  
Egyptian Ozone Unit  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
30 Misr Helwan El Zirae Road, Maadi  
P.O. 11728  
Cairo  
Egypt  
Tél. : +20 2 817 6390, +20 2 012 21814242  
Courriels : eztlws@yahoo.com; eztlws@gmail.com

Ms. Tatjana Boljevic  
Senior Adviser / National Focal Point for Vienna Convention and Montreal Protocol  
Nature and Environmental Protection Agency  
IV Proleterske 19  
Podgorica  
Montenegro  
Tél. : +382 20 446 507  
Courriels : tanjadjurcevic@gmail.com; tatjana.djurcevic@epa.org.me

**Rapporteuse**

Ms. Laura Juliana Arciniegas Rojas  
Head of Environmental Affairs Division  
Ministry of Foreign Affairs  
Bogota  
Colombia  
Cell: +57 3187080910  
Courriels : juliana.arciniegas@cancilleria.gov.co; laura.juliana.arc@gmail.co

## **Secrétariat du Fonds multilatéral**

M. Eduardo Ganem  
Chief Officer  
Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol  
1000 de la Gauchetière Street West  
Suite 4100  
Montréal, Québec H3B 4W5  
Canada  
Tél : +1 514 282 7860  
Courriel : [eganem@unmfs.org](mailto:eganem@unmfs.org)

## **Secrétariat de l'ozone**

Ms. Megumi Seki Nakamura  
Executive Secretary  
Ozone Secretariat  
UNEP  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi  
Kenya  
Courriel : [meg.seki@un.org](mailto:meg.seki@un.org)

Mr. Gilbert Bankobeza  
Acting Deputy Executive Secretary  
Ozone Secretariat  
UNEP  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi  
Kenya  
Courriel : [gilbert.bankobeza@un.org](mailto:gilbert.bankobeza@un.org)

---